

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)
du 22 Février 2024

Points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du CSA 05-12-2023
- Rapport social unique 2021
- Organisation des élections des représentants du personnel – enseignants chercheurs aux conseils médicaux départementaux
- Organigramme de l'INSA
- Plancher des promotions INSA
- Aménagement 2nd degré
- Nombre de semestres CRCT
- Calendrier des fermetures 2024-2025
- Point sur la vidéo surveillance
- Questions diverses

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF est excusé,

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

M. DULION Philippe, Directeur Général des Services,

M. EDART Cédric, Secrétaire général par intérim de l'INSA HdF,

M. DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, M. HENON Pierre, Mme TURPIN WINTER Hélène, M. GOICHOT François, Mme DAIFI Nabila, M. DENEUX Dominique, Mme BRISÉ Sophie.

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTES, M. REVAUX Thierry, M. DUBOC Jean-Philippe.

Pour la FSU, M. D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier, M. URBANIAK Rodolphe, M. ARNAL Thierry, Mme DRUBA Nadège.

Mme LECOSSIER Sophie et M. BUESSINGER Jacky sont invités.

M. DE LA BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA HdF, est absent.

M. DUBOC Jean-Philippe est nommé secrétaire adjoint de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 14h35.

- **Approbation du compte rendu de la séance 5 décembre 2023**

M. GOICHOT, relève une erreur d'interprétation au niveau des questions diverses : M. ARNAL souhaitait indiquer que le bâtiment CARPEAUX était glacial mais que la situation était désormais rétablie.

M. DELCROIX, indique que la correction sera notée dans le compte rendu.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Rapport social unique 2021**

Mme LECOSSIER, présente le rapport social unique 2021.

La base de données sociales (BDS) alimente le Rapport Social Unique (RSU) et regroupe 10 thématiques principales avec des croisements différents selon les 42 indicateurs imposés par le ministère en 2021 et 2022. A terme la BDS regroupera 189 indicateurs.

Présenté en version livret numérique et PDF, le RSU présente une répartition par catégorie d'emploi : Enseignants, Enseignants-Chercheurs et BIATSS. Véritable outil d'information et d'aide à la décision, le RSU est public et sert de support au dialogue social. Il existe un rapport social unique en mode EPE et un rapport social unique INSA HdF.

Afin de faciliter la lecture du RSU, plusieurs améliorations ont été apportées :

- Un sommaire
- Un glossaire
- Des thématiques par couleur (en vert les dépenses, en orange les mouvements de personnel et en vert amande la santé, hygiène et sécurité)
- Une répartition par catégorie d'emploi
- Des données chiffrées et des explications détaillées sur certaines pages

Au 31 décembre 2021, l'effectif global était de 1245 agents (958 titulaires et 287 contractuels) dont 565 BIATSS et 680 enseignants et enseignants chercheurs.

M. ARNAL, remarque que les données de l'INSA sont comptabilisées deux fois dans les rapports et se demande également s'il s'agit d'un format commun à tous les établissements ou propre à l'UPHF ?

Mme LECOSSIER, répond que les données sont effectivement comptabilisées deux fois et précise que les services partagés et les mises à disposition seront également intégrés dans le calcul des effectifs de l'INSA pour le RSU 2022, à la demande de Cédric Edart (en 2021, seuls les effectifs propres de l'INSA ont été comptabilisés). Concernant la forme, il n'y a pas eu de directives données par le ministère. La matrice proposée sous format excel par Mme Lecossier a été validée par la direction pour les 42 indicateurs actuels-mais risque de devenir inexploitable avec les 189 indicateurs souhaités à terme par le ministère.

M. GOICHOT, reconnaît le travail effectué chaque année et se demande si le ministère impose une forme sous Excel ou un format sous un tableur.

Mme LECOSSIER répond que le ministère préconise la forme de tableur sans toutefois imposer de logiciel.

M. GOICHOT, indique avoir des difficultés de lecture, notamment au niveau des proportions.

Mme LECOSSIER, approuve la remarque et précise que les illustrations sont le fruit du travail d'un graphiste externe à l'UPHF. Des améliorations seront apportées pour le RSU 2022.

M. GOICHOT, s'étonne de ne pas avoir reçu la BDS lors de l'envoi des documents pour le CSA, puisque que le document envoyé lors du CSA de décembre était incomplet (certains indicateurs n'étaient pas renseignés).

Mme LECOSSIER, répond que la BDS envoyée en décembre était bien la version définitive. Deux thématiques sur les dix n'ont effectivement pas été renseignées en 2021, notamment au niveau de la formation et de la discipline (mais non exigées par le ministère pour 2021 et 2022), et sont donc indiquées « en cours de construction pour les futurs RSU » dans la BDS. Elles le seront à terme.

M. DELCROIX, ajoute que pour le volet formation, il est difficile de repérer dans notre SIRH les formations suivies par les agents de l'INSA HdF.

M. GOICHOT, s'interroge sur les dates de présentation au CSA des prochains RSU.

Mme LECOSSIER, répond que l'objectif est de présenter le RSU et la base de données sociales 2022 avant la fin d'année universitaire. Le RSU et la base de données sociales 2023 devraient être présentés en fin d'année civile.

Avis : Favorable à l'unanimité

• Point sur la vidéo surveillance

M. BUESSINGER, présente le point sur la vidéosurveillance.

➤ Finalités du système

Ce système a été mis en place pour la sécurité des personnes et biens, la prévention des attentats terroristes et la protection des bâtiments.

➤ Information

Des affiches ou panneaux d'information ont été positionnés dans les entrées des bâtiments et des campus

➤ Conformité

L'UPHF tient à concilier les finalités du système avec l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Le délégué à la protection des données a suivi la mise en place de l'installation et le système a été déclaré en Préfecture.

➤ Lieux d'installation

Plus de 250 caméras ont été installées sur les 4 campus (Mont Houy, Tertiales, Cambrai et Maubeuge). Les caméras sont positionnées essentiellement aux entrées des bâtiments, aux entrées des campus, aux sorties de secours et sur les parkings.

➤ Enregistrement

La durée de conservation des images est de 30 jours

➤ Accès aux images

Il existe un droit d'accès à son image conformément au code de sécurité intérieur L235-5 et à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et également un accès sur réquisition de la part des forces de l'ordre.

➤ Personnes habilitées

M. HENON, s'interroge sur le délai de conservation des images pendant 30 jours. En cas d'agression et de dépôt de plainte, à quel moment court ce délai ?

M. BUESSINGER, répond qu'en cas de réquisition dans un délai de 30 jours, les images sont stockées dans un coffre-fort et transmises ensuite aux forces de l'ordre. Si le délai des 30 jours est dépassé, les images sont effacées.

M. REVAUX remarque qu'une caméra ne fonctionne pas dans le gymnase et s'interroge suite à sa plainte pour vol dans son bureau situé dans le bâtiment Abel de Pujol 2.

M. BUESSINGER, répond que la caméra présente sur l'entrée du gymnase A a été réparée et qu'une autre caméra est installée sur le bâtiment MATISSE afin de visionner l'entrée du gymnase B. Celle présente dans le hall du gymnase B n'est plus en service (ancien système). Concernant le vol, si la police ne s'est pas manifestée dans les 30 jours, les images n'ont pas pu être exploitées.

M. URBANIAK s'interroge sur la date initiale de mise en place du système de vidéosurveillance et sur le coût d'un tel système.

M. BUESSINGER, répond que le système a été mis en place en septembre 2018 et qu'il représente un coût conséquent pour l'UPHF, notamment au niveau de la maintenance curative, de la maintenance évolutive et des licences relatives aux 250 caméras.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, s'interroge sur les critères de sélection des personnes habilitées à visionner les images.

M. BUESSINGER, répond que les personnes habilitées par le président (par arrêté) à visionner en temps réel sont notamment les agents de sécurité du PC Sécurité ainsi que les personnes dédiées à l'accueil dans les différents campus. Concernant les personnes habilitées à visionner les enregistrements, il s'agit du responsable Sécurité, du responsable de la DMLP, du service juridique, du DGS et du Président. Seul le Président valide les listes des personnes habilitées à visionner les caméras de surveillance

- **Organisation des élections des représentants du personnel – enseignant chercheurs aux conseils médicaux départementaux**

M. DELCROIX, présente l'organisation des élections des représentants du personnel - enseignants chercheurs aux conseils médicaux départementaux et rappelle les missions du conseil médical

Le conseil médical formation plénière doit être saisi pour avis préalable sur :

- Imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie lorsqu'un fait commis par le fonctionnaire ou une circonstance étrangère au service ne permet pas à l'administration d'établir elle-même le lien entre le service et la maladie et l'accident, ou lorsqu'elle envisage de rendre une décision défavorable.
- Détermination du taux d'incapacité permanente partiel (IPP) suite à maladie professionnelle reconnue
- Attribution de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) en cas d'invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % ou d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 1%
- Aptitude aux fonctions à la fin de tout type de droit à congé maladie (maladie ordinaire, congé de longue maladie, de longue durée, Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service)
- Mise à la retraite pour invalidité
- Attribution d'une rente à un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude physique

Un appel à candidature a été fait pour les enseignants chercheurs : M. REVAUX Thierry, M. DESOMBRE Laurent, M. LALOUX Thierry et M. SODAIGUI se sont déclarés candidats.

M. GOICHOT, pensait qu'il s'agissait d'une élection parmi les membres du CSA et s'étonne de voir des candidats extérieurs.

M. DELCROIX, répond qu'un appel a été fait sur la liste de diffusion des enseignants chercheurs, toutes les candidatures peuvent être acceptées, que les agents soient membres du CSA ou non.

M. REVAUX Thierry, indique que des enseignants chercheurs ont été élus lors de l'appel à candidature envoyé à la totalité des agents, ceux-ci pourraient éventuellement être ajoutés à cette nouvelle liste.

M. DELCROIX, indique que cela pourrait être possible avec leur accord.

Avis : La liste des représentants est votée à l'unanimité

- **Organigramme de l'INSA**

M. EDART, présente succinctement l'organigramme de l'INSA, celui-ci ayant déjà été présenté lors du CSA du 05/12/2023.

Mme TURPIN WINTER, s'interroge sur la partie responsabilité administrative et pédagogique de la page 4. Que représente les blocs « nouveaux recrutés et « remplaçant » ?

M. EDART, indique que ces blocs représentent le remplacement du départ en retraite de Mme Béatrice CAMUS et l'arrivée de sa remplaçante Mme Morgane ETUIN.

M. GOICHOT, s'interroge sur la mise en œuvre de cet organigramme en termes de calendrier. Comment s'organise la répartition des portefeuilles ?

M. EDART, indique que la répartition des portefeuilles a été définie depuis le 1^{er} janvier, les collègues sont actuellement en cours de formation sur les logiciels VT et PEGASE et la passation se fera jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

M. GOICHOT, souligne le fait qu'il y aura une perte d'information quant aux missions de chaque agent.

M. EDART, répond que les formations gérées actuellement par les secrétaires pédagogiques le resteront jusque fin juin. Tous les responsables pédagogiques se réuniront le 22 mars 2024 afin d'effectuer un rétro planning sur l'organisation de l'année 2024-2025.

M. URBANIAK, se demande si cet organigramme sera traduit dans le SIRH et si une lecture plus détaillée coté INSA HdF sera possible. Il souligne la nécessité d'identifier l'affectation administrative et fonctionnelle des agents dans les services, ce qui est actuellement impossible pour l'INSA HdF.

M. EDART, répond que la mise à jour n'a jamais été faite car il n'existe pas d'organigramme nominatif auparavant. Avec la création du nouvel organigramme dans SIRH, le problème ne devrait plus se poser.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, s'interroge sur la signification du « service central de documentations » présent à la page 3.

M. EDART, répond qu'il s'agit du Service Commun de Documentation et que l'erreur sera rectifiée.

M. GOICHOT, s'interroge sur la nature des deux colonnes présentes sous le pôle infrastructures ressources partagées page 5. Existe-t-il d'une notion hiérarchique ?

M. EDART, répond qu'il s'agit d'un pôle commun de services. M. LEMOINE encadre M. JUTEAU, M. LESBROS et M. PITON. La partie informatique (M. GODON et M. KHEZZARI) est encadrée par M. ANCEAU. M. EDART rappelle qu'il s'agit d'un organigramme amené à évoluer.

M. GOICHOT, se demande où se trouvera la version définitive de l'organigramme.

M. EDART, répond qu'il sera disponible sur l'intranet de l'INSA HdF.

M. REVAUX Thierry, se demande si cet organigramme occasionnera des déménagements.

M. EDART, répond que cet organigramme occasionnera peu de déménagements qui se feront avant les vacances

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Plancher des promotions INSA**

M. KABILA présente le plancher des promotions de l'INSA HdF.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, relève une coquille où il est indiqué 2 février 2024.

M. DELCROIX, indique que l'erreur a été modifiée en amont (elle n'a pas été prise en compte lors de l'envoi des documents).

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Aménagement 2nd degré**

M. KABILA présente le point concernant l'aménagement concernant les enseignants du 2nd degré.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Nombre de semestres CRCT**

M. KABILA présente le nombre de semestres CRCT.

Avis : Favorable à l'unanimité

- **Calendrier des fermetures 2024-2025**

M. DULION présente le calendrier des fermetures 2024-2025.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, remarque que le 22 avril 2025 est un mardi et que le 28 mai 2025 est un jeudi. Par ailleurs il indique que la notion de dérogation pour les personnels de bibliothèque est manquante.

M. DELCROIX, indique que le calendrier sera modifié en conséquence.

Avis : Favorable à l'unanimité

M. DELCROIX, effectue des points d'information.

M. DELCROIX, indique que le tirage au sort CCPANT a été réalisé le 22 décembre 2023 et présente les élus titulaires et suppléants pour chaque catégorie.

Catégorie C :

- Mme BRASSART Mélodie en tant qu'élue de catégorie C titulaire
- Mme CONTANT Tiphaine en tant qu'élue de catégorie C titulaire
- Mme LEMAITRE Lucile en tant qu'élue de catégorie C suppléant
- Mme FRANKOWSKY Amélie en tant qu'élue de catégorie C suppléant

Catégorie B :

- Mme AUGUSTYNIAK Anne-Laure en tant qu'élue de catégorie B titulaire
- Mme EZZEGUARHI Ourdia en tant qu'élue de catégorie B titulaire
- Mme MALLARD Marie en tant qu'élue de catégorie B suppléant
- M. LEMEITER Quentin en tant qu'élue de catégorie B suppléant

Catégorie A :

- M. LACIRE François en tant qu'élue de catégorie A titulaire
- M. EL AMRAOUI Anas en tant qu'élue de catégorie A titulaire
- M. DUBUIS Mathieu en tant qu'élue de catégorie A suppléant
- Mme CORREA ANGELONI Maria-Paula en tant qu'élue de catégorie A suppléant

M. URBANIAK, se demande si les personnels nommés à l'issue du tirage au sort ont accepté leur mission et si la réunion d'installation a eu lieu.

M. DELCROIX, indique ne pas avoir eu de refus suite à la nomination des agents concernés et que la réunion d'installation n'a pas encore eu lieu mais sera prévue prochainement.

M. URBANIAK, se demande si un agent contractuel peut bénéficier d'un entretien professionnel.

M. DELCROIX, indique qu'un agent contractuel peut avoir un entretien professionnel au bout d'un an de services.

M. DELCROIX, indique que le plan égalité femmes /hommes est arrivé à échéance fin 2023 et qu'il est nécessaire de créer un groupe de travail afin de construire un nouveau plan. Il présente les membres du groupe de travail et le rétroplanning prévu pour 2024.

Nom Prénom	Service
BRICOUT Éric	DGSA
LECOSSIER Sophie	CAP
LEPERS Clarisse	CAP
BRAEM Valérie	DRH
DELCROIX François	DRH
HAUBREUX Isabelle	DRH
LECOMTE Christelle	DRH
WIART Karine	DRH
KABILA Abdelhak	VP RH
DULION Philippe	DGS
SEGALA DE CARBONIERE Solange	Chargée de mission égalité des chances

PUDLO Philippe	VP Université durable et inclusive
DUTILLEUL Cécile	Conseillère Prévention
BIREMBAUX Olivier	Chargé de mission RPS - QVCT
DE LA BOURDONNAYE Armel	INSA
EDART Cédric	INSA
MASSA TURPIN Isabelle	IUT
ATTAL Frédéric	ISH
DUBAR Laurent	LAMIH
OLIVEIRA Kathia	LAMIH
COURTOIS Christian	CERAMATHS

OUAFTOUEH Mohammadi	IEMN
LAMBRECHT Stéphane	LARSH

Membres CSA	3 (1 par syndicat) BRISE Sophie, DRUBA Nadège
-------------	--

Rétroplanning :

Document finalisé : 10/06/2024

Présentation au Conseil Social d'Administration : 25/06/2024

Proposition de dates de réunion : Jeudi après-midi : 28/03/2024 – 04/04/2024 - 25/04/2024 - 16/05/2024

M. DUBOC, remarque que la parité n'est pas présente dans le groupe de travail prévu et qu'il y a plus d'hommes que de femmes.

M. URBANIAK, propose que les 3 organisations syndicales désignent une femme au sein de leurs membres afin de rétablir la parité.

M. KABILA, approuve et souhaite qu'un retour soit fait afin de désigner une femme par organisation syndicale.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, remarque que la finalisation prévue du document est fixée au 14 juin 2024. Cette date ne correspond pas au délai réglementaire de communication des documents 15 jours avant le prochain CSA.

M. DELCROIX, corrige la date de finalisation prévue du plan d'égalité femmes/hommes et la fixe au 11 juin 2024.

M. DELCROIX, présente les membres des organisations syndicales participant au groupe sur la politique de rémunération des contractuels.

Nom Prénom	Syndicat
ANCEAU Jean Hubert	UNSA EDUCATION avec le SNPTES
DUBOC Jean Philippe	UNSA EDUCATION avec le SNPTES
URBANIAK Rodolphe	FSU
MARECHAL Christophe	FSU
DENEUX Dominique	SGEN CFDT
HENON Pierre	SGEN CFDT

M. DELCROIX, indique que le ministère souhaite que la charte télétravail soit mise à jour conformément à l'accord cadre du 03/07/2023 et qu'un appel à candidature sera effectué afin de participer à ce groupe de travail.

M. DULION informe que le Président et lui-même souhaitent proposer l'expérimentation du travail à 4 jours par semaine au lieu de 5 jours au sein de l'EPE. Il s'agirait d'une avancée conséquente dans l'organisation du travail de chacun. Si les membres du CSA ne s'y opposent pas, des groupes de travail seront prévus afin d'examiner la faisabilité de ce nouveau système de travail.

M. HENON, se demande si les 4 jours envisagés comprennent les jours télétravaillés.

M. DUBOC, s'interroge sur l'amplitude horaire journalière qu'implique une semaine de 4 jours de travail.

M. DULION, indique que le rythme de travail et le télétravail devront faire l'objet de discussion en groupe de travail, l'objectif principal étant de garder un service public de qualité.

M. D'OLIVEIRA-REZENDE, émet des doutes quant à l'acceptation de cette expérimentation par les enseignants.

M. HENON, répond que les enseignants ne sont pas concernés par ce nouveau mode de travail, au vu des directives du ministère. Il ajoute qu'il est nécessaire d'avoir le retour des agents sur le terrain et d'être clair sur la mise en œuvre de cette expérimentation.

M. DUBOC, s'interroge sur le délai de réponse à faire auprès du ministère.

M. DULION, indique qu'il n'y a pas d'obligations de la part du ministère, plusieurs groupes de travail seront nécessaires dans l'année avant de passer à une expérimentation officielle. Au vu des reportages existants sur le sujet, les entreprises privées ayant mis en place ce système, ne souhaitent pas revenir en arrière.

- **Questions diverses**

M. REVAUX, remarque que les places PMR ne sont plus matérialisées suite au changement de signalétique sur le parking Abel de Pujol 2.

M. DULION, répond que les problèmes de signalétiques seront corrigés au plus vite et indique que des places seront balisées spécialement pour le covoiturage.

M. URBANIAK, déplore que les groupes de travail concernant la réévaluation du montant de l'IFSE n'apparaissent pas dans le calendrier prévisionnel.

M. DULION, répond que l'établissement s'est engagé à revoir le montant de l'IFSE et que les groupes de travail auront bien lieu, même si le Ministère a annoncé une baisse des crédits pour les administrations.

M. REVAUX, ajoute qu'il s'agit d'une baisse de 900 millions d'euros pour le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. DULION, précise que le ministre de l'économie a indiqué que la situation serait revue lors du prochain budget rectificatif ce qui peut jouer en faveur, comme en défaveur de l'université.

En l'absence d'autres questions diverses, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 16h15.

La Secrétaire,

Le Secrétaire adjoint

Le Président,

Mme LECOMTE Christelle

M. DUBOC Jean-Philippe

Pr. A. ARTIBA

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François	X	BRISE Sophie	x
TURPIN-WINTER Hélène	X	DENEUX Dominique	x
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	x
UNSA-EDUCATION avec le SNPTE			
ANCEAU Jean-Hubert		DUBOC Jean-Philippe	
REVAUX Thierry	X	NASSAR Georges	
BLEUSE Valérie	X	BOURDEAU Priscilla	
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier	X	LEMAIRE Christelle	
URBANIAK Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry	X	DRUBA Nadège	x

x présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

ARTIBA Abdelhakim, Président	
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
EDART Cédric, Secrétaire Général par intérim de l'INSA HdF	x
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	x
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	x

MEMBRES DE DROIT

DULION Philippe, Directeur Général des Services	x
DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines	x

MEMBRES INVITES

LECOSSIER Sophie, Chargée de données statistiques	x
BUESSINGER Jacky, Responsable du PC Sécurité	x